

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : samedi 24 février 2024 à 9h30
Convocation et ordre du jour du : 15 février 2024

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. Christophe Courby, M. Maxime Sgard, Mme Ludivine Dufour, M. Joël Dessein, M. Dominique Loridan, M. David Dubois conseillers municipaux.

Absent non excusé : Mme Marie Fasquel.

Absents excusés : Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux M. Philippe Piquet,

Procurations : néant

Assistance : M. Masurel du cabinet Masurel

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 05 février 2024,
3. Présentation au Conseil par Monsieur Masurel du projet de restauration de l'église.
4. Questions et débats autour de cette présentation.

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation et ratification du compte-rendu du 05 février 2024

Le compte-rendu de la réunion du 05 février 2024 est approuvé et signé par les présents.
Les comptes rendus des réunions des 26 octobre 2023 et 2 décembre 2023 sont signés par les présents.

3 Présentation au Conseil par Monsieur Masurel du projet de restauration de l'église

Monsieur Masurel présente le projet de restauration de l'église Saint Barthélémy de Clerques. Ce projet est organisé en 4 tranches qui tiennent compte du degré d'urgence sanitaire des différentes parties l'édifice. Il précise qu'il repose sur une vision optimale de la restauration et indique que son étude a mis en lumière le caractère remarquable et original du monument. Le principe du projet est de restaurer l'église au plus proche de son état au XVIIe siècle tout en préservant ses évolutions historiques.

Par degré d'urgence il faut traiter :

1. La tour,
2. La nef,
3. Le chœur,
4. Les abords (VRD)

3.1 Tranche 1, la tour

Après analyse il est apparu que les désordres sur la tour (fissures) sont dus non pas à des affaissements des fondations mais aux poussées latérales des deux arches non contrebutées sises entre d'une part la tour et la nef et d'autre part la tour et le chœur.

Des tirants-poussants ont été installés au XXe siècle pour pallier ce phénomène.

De plus le pignon ouest est directement exposé au couloir de vent de la vallée de la Hem et l'ensemble est construit en pierre crayeuse.

En partie haute les baies géminées constituent un point de fragilité supplémentaire.

Proposition du cabinet Masurel:

- Restaurer les chevronnières de part et d'autre de la toiture
- Remplacer les tirants-poussants par des tirants-forets et une ceinture interne en fibre de verre
- Remailler la maçonnerie
- Restaurer la charpente
- Ajouter un plancher et un escalier de meunier pour faciliter l'inspection et l'entretien
- Refaire le beffroi (support de la cloche) en conservant les pièces encore saines
- Restaurer la verrière nord et la protéger par un grillage

3.2 Tranche 2, la nef

La toiture a été arrachée et la voute lambrissée, fortement endommagée a été déposée pour faciliter l'expertise de la charpente.

La maçonnerie date du moyen-âge. Dans le pignon ouest il y a une rose de pierre en état critique.

Proposition du cabinet Masurel:

- Restaurer les maçonneries
- Abaisser et refaire les deux baies vitrées
- Restaurer la charpente en conservant les parties encore saines
- Refaire la toiture en ardoises violines
- Refaire la voute lambrissée et la peindre dans sa couleur d'origine (bleu pâle).
- Refaire les enduits aux couleurs d'origine
- Conserver d'anciennes baies occultées pour en faire des niches pour les petites statues.

3.3 Tranche 3, le chœur

La toiture du chœur est partiellement dégradée, la charpente présente quelques points d'altération, les contreforts et soubassement sont dégradés.

Proposition du cabinet Masurel:

- Restaurer la charpente
- Restaurer la maçonnerie
- Refaire la toiture en ardoises violines et le faitage en tuiles vernissées.

3.4 Tranche 4, VRD

L'objectif est de protéger les soubassements des remontées capillaires

Proposition du cabinet Masurel:

- Installation d'une membrane géotextile et d'un drain côté nord
- Remplacement de l'allée bitumée par une allée de briques à champ côté sud.

3.5 Planning et discussion

Monsieur Masurel présente un calendrier typique des différentes phases du projet, notamment la phase préliminaire de préparation du permis de construire et la mise aux normes ERP (Etablissement recevant du public).

A la suite de sa présentation M. Masurel répond aux questions du conseil concernant les points suivants :

- Partenaires financiers envisageables
- Financement

A 11h20 sa présentation étant terminée Monsieur Masurel remet une version papier de son projet à Monsieur Dommanget et quitte la séance.

4 Questions et débats autour de la présentation

M. Dommanget et le conseil discutent du financement du projet de de l'information aux habitants de Clerques.

M. Dommanget propose de contacter les différents financeurs potentiels ; Département, Région, DRAC, Fondation du patrimoine etc ; et d'organiser une réunion avec eux afin de mieux cerner ce qu'il est possible d'escompter de chacun d'eux.

Parallèlement il organisera une réunion d'information publique pour les habitants de Clerques mi-avril.

Différents scénarii seront présentés en insistant sur les conséquences du projet sur les finances de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 12h03.

Fait à Clerques le 26 février 2024.

David Dubois
Secrétaire de séance



Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques



